

A.C.F. MECANIQUE
Société Anonyme au capital de 600.000 Euros
Siège social : 36, Rue du Précieux Sang - 76400 FECAMP
351 223 649 RCS FECAMP

DEPOT & ENREGISTREMENT
DÉPOT du 17.08.2001...
R.C.S. 00.03.12 - 351 223 649
A 1769.

Extrait de
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE
DU 28 JUIN 2001 9h30**

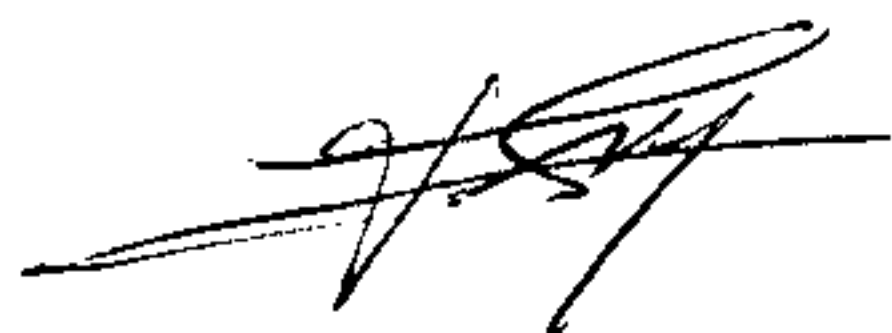
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le mandat du Cabinet Yves LEPINAY et ASSOCIES - FIDINTER, Commissaire aux Comptes titulaire, vient à expiration à l'issue de la présente réunion.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le mandat du Cabinet Paul CASTAGNET, Commissaire aux Comptes suppléant, vient à expiration à l'issue de la présente réunion,

*Extrait certifié conforme
à l'original
26/07/01*



A.C.F. MECANIQUE
Société Anonyme au capital de 600.000 Euros
Siège social : 36, Rue du Précieux Sang - 76400 FECAMP
351 223 649 RCS LE HAVRE

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 JUIN 2001

Le Conseil d'Administration de la Société A.C.F. MECANIQUE s'est réuni au siège social de la Société COFISEEM, 6, Rue François ARAGO – 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN, le 28 Juin 2001 à 15 heures 30.

Sont présents :

- Monsieur Joël LEMOINE, Administrateur,
- Monsieur Jean-Louis SENTENAC, représentant permanent de la Société COFISEEM, Administrateur.
- Monsieur Gérard CARBO représentant permanent de la Société SIVAL, Administrateur.

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins des Administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Joël LEMOINE.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
--

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, nomme Monsieur Joël LEMOINE Président du Conseil d'Administration de la Société, en remplacement de Monsieur Robert LIOTARD, démissionnaire, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Joël LEMOINE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une Société Anonyme.

Conformément à l'article 113 de la loi du 24 juillet 1966, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil d'Administration assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société.

Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.



DELEGATIONS DE POUVOIRS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, délègue à Monsieur Jean-Louis SENTENAC, les pouvoirs les plus étendus, pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, au même titre que le président.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la Société Générale et de souscrire un emprunt de 1 000 000 francs sur 5 ans (60 mensualités) au taux annuel de 5,95%.

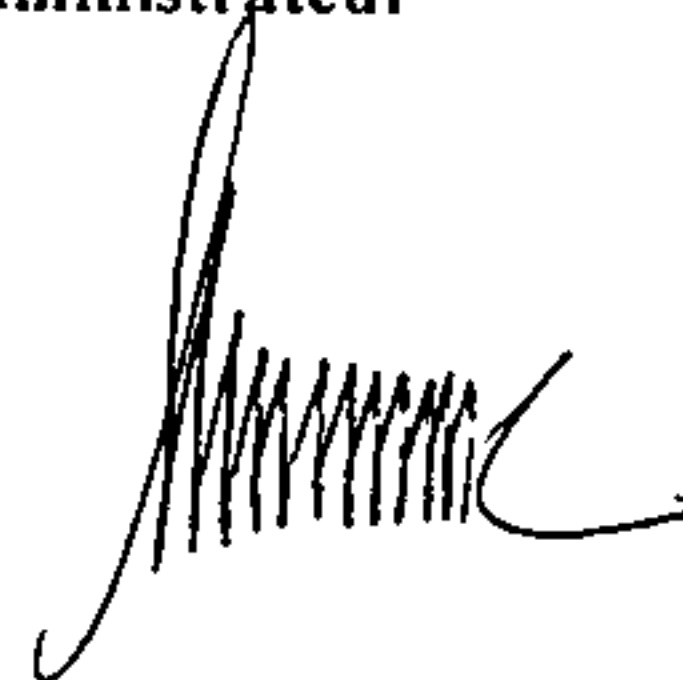
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président



Un Administrateur



*Copie Certifiée Conforme
à l'original
26/07/01
[Signature]*

A.C.F. MECANIQUE
Société Anonyme au capital de 600.000 Euros
Siège social : 36, Rue du Précieux Sang - 76400 FECAMP
351 223 649 RCS LE HAVRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2001

L'An deux mil un,

Le 28 Juin,

A 14 heures 45,

Au siège social de la Société COFISEEM, 6, Rue François ARAGO – 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN,

Les actionnaires de la Société A.C.F. MECANIQUE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 13 Juin 2001.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Joël LEMOINE préside la séance.

- Monsieur Jean-Louis Sentenac représentant la Société SEEM, et la Société COFISEEM en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,

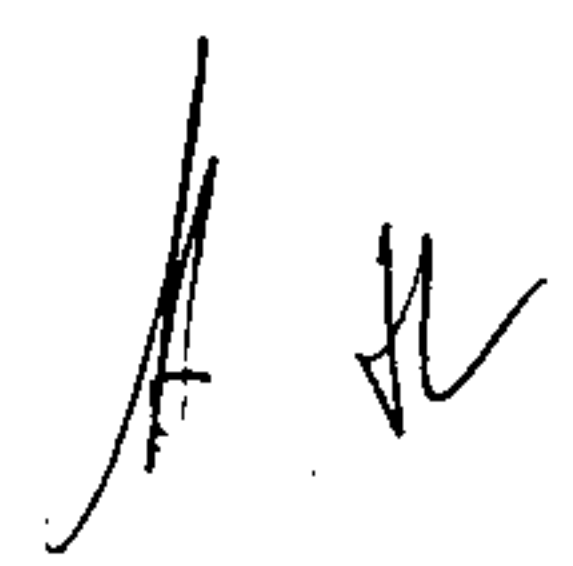
les deux actionnaires représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Louis Sentenac est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent ~~37.500~~ 37.500 actions sur les 37 500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus que le quorum du quart du capital social requis par la loi, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société.



Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 Mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Démission des Administrateurs,
- Nomination de nouveaux Administrateurs,
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Robert LIOTARD, de la Société COURRIERS NORMANDS et de la SOCIETE AUXILIAIRE D'ENTREPRISES ET DE SERVICES – S.A.E.S. de leur mandat d'Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

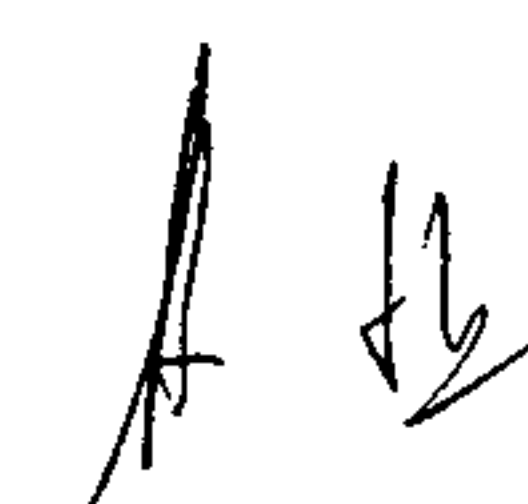
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- La Société COFISEEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 420.000 Euros, dont le siège social est 6, Rue François ARAGO – 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN,
- Monsieur Joël LEMOINE, domicilié 45, Rue Verte – 76000 ROUEN,

En qualité d'Administrateur, pour une durée de six années, qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Eric MASUREL, du Cabinet SECNO, dont le siège social est 28, Rue Alfred KASTLER – 76130 MONT SAINT AIGNAN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Nicolas PLANTROU, domicilié 104, Chemin de Clères – 76130 MONT SAINT AIGNAN, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour les dépôts, publications et autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

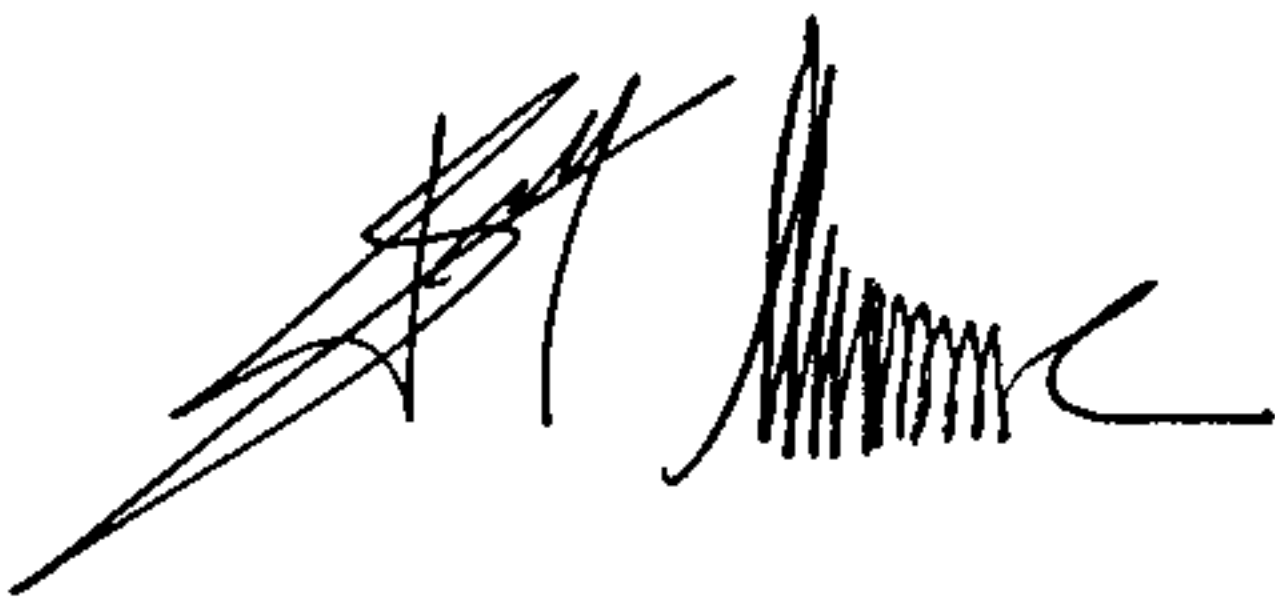
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

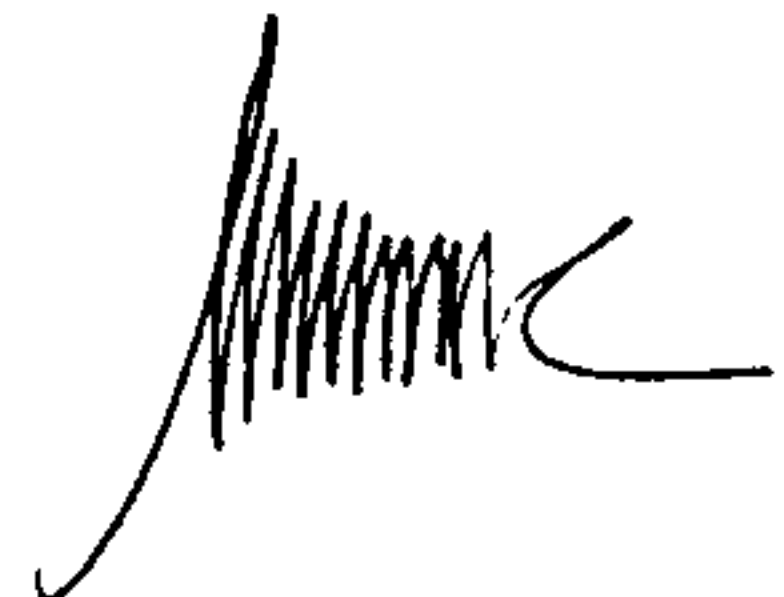
Le Président



Les Scrutateurs



La Secrétaire de séance



*Copie certifiée conforme
à l'original
28/07/01
*

COFISEEM

Société par actions simplifiée au capital de 420.000 Euros
Siège social : 6 rue François Arago
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

RCS ROUEN B 348 933 102
SIRET 348 933 102 00017

**DELIBERATION DU CONSEIL
EN DATE DU 28/06/2001 A 11 HEURES**

Monsieur Jean-Louis SENTENAC, Président de la société "COFISEEM" a établi le présent procès-verbal sur l'ordre du jour suivant :

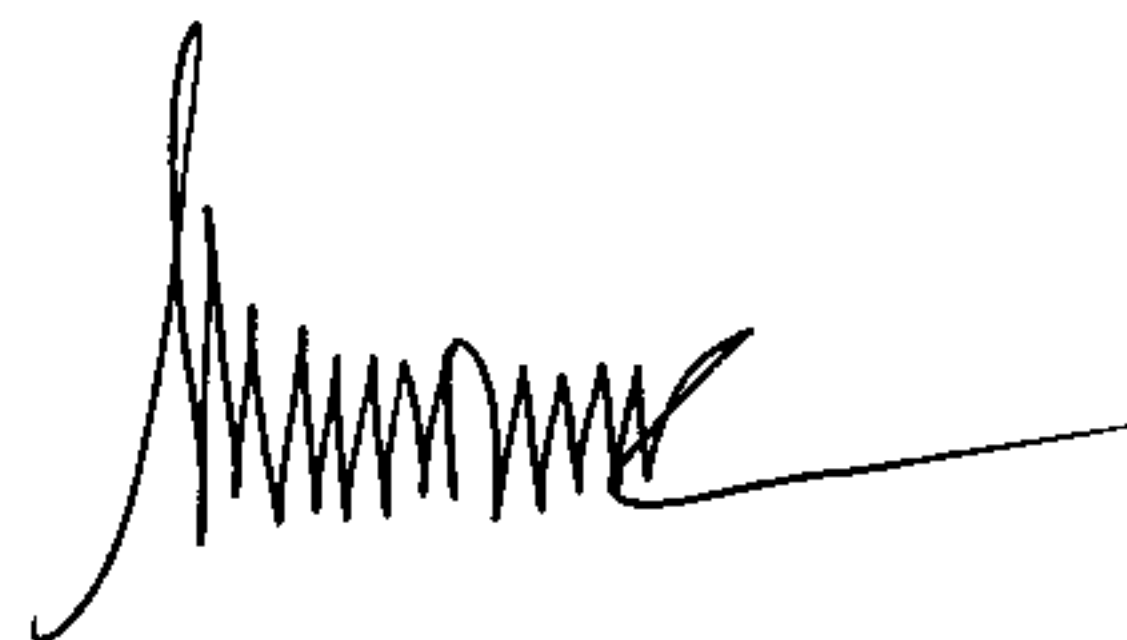
- Représentant permanent de Cofiseem pour la société ACF Mécanique
- Questions diverses.

Le Président indique que :

dans le cadre de la reprise de la société ACF Mécanique 36, Rue du précieux Sang 76400 Fécamp, la société Cofiseem SAS devenant administrateur, Monsieur Jean-Louis SENTENAC, Président de la société COFISEEM, né le 10 septembre 1952 à 76 Sainte-Adresse, de nationalité française, domicilié 46 Rue Damiette 76000 Rouen, sera le représentant permanent de Cofiseem SAS dans le conseil d'administration d'ACF Mécanique.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of vertical strokes followed by a horizontal line.

ERIC MASUREL

ESSEC
EXPERT-COMPTABLE
DIPLOME PAR L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE ROUEN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE ROUEN

MONT-SAINT-AIGNAN, le 18 juillet 2001

ATELIERS ET CHANTIERS DE FECAMP
36 rue du Précieux Sang
76403 FECAMP

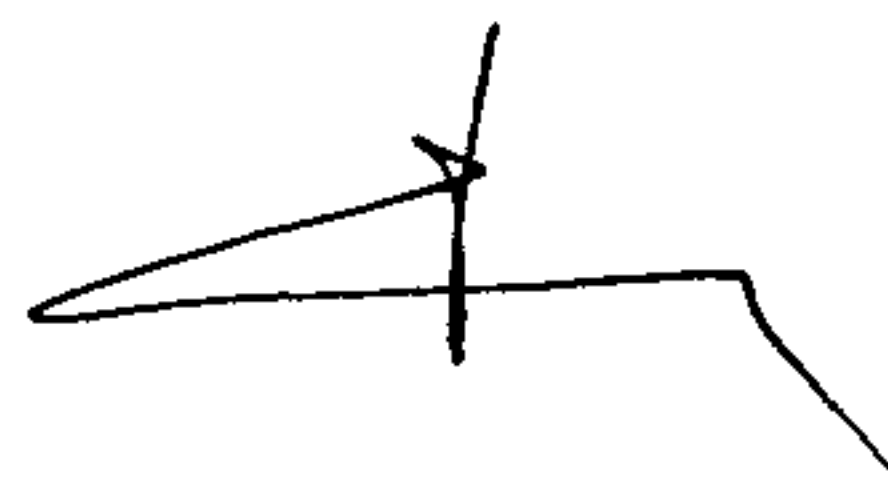
EM/BL

Monsieur,

J'ai l'honneur par la présente d'accepter les fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de votre société.

Vous remerciant de la confiance que vous voulez bien me témoigner,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



*Copie certifiée conforme
à l'original
16 juillet 2001*